

## Utilisation de la CVEC dans les établissements membres de la CPU

### Contexte :

*Cette enquête répond à la demande du pôle éducation de l'Elysée et de Matignon afin d'avoir une visibilité sur l'utilisation de la CVEC en 2019 et en 2020 dans les universités.*

*L'enquête a été réalisée par la commission vie étudiante et vie de campus de la CPU entre le 15 mai et le 16 juin 2020.*

*A ce jour, 82% des universités ont répondu ainsi que 10 autres établissements d'enseignement supérieur.*

*Pour mémoire, la CVEC a été instaurée par la loi ORE du 8 mars 2018. Les étudiants ont payé cette nouvelle taxe à partir de juillet 2018 mais les universités n'ont perçu qu'un quart des premières sommes en décembre 2018 et elles ont dû attendre le mois de juillet 2019 pour avoir la totalité des sommes collectées en 2018. Ce décalage temporel n'a pas permis d'intégrer la CVEC dans les budgets initiaux de 2019 des établissements et les sommes perçues en juillet n'ont pas pu être intégrées à la programmation des activités de la rentrée 2019, notamment car les sommes étaient très supérieures aux sommes attendues (59 euros par étudiant au lieu de 41 euros). Cela a rendu le report de crédit d'un exercice sur l'autre inévitable. Il a également fallu attendre un an après la promulgation de la loi pour avoir les textes réglementaires encadrant l'utilisation de la CVEC. Cela n'a pas permis aux instances de se réunir pour répartir les sommes entre les actions ou les projets avant le milieu du deuxième semestre 2018-2019.*

*Enfin, les sommes de la CVEC sont venues en remplacement et en complément des sommes déjà consacrées à la vie étudiante. La CVEC a donc remplacé les 16 euros du FSDIE payés dans les frais d'inscription ainsi que les 5,10 euros payés par tous les étudiants. Elle a également remplacé tous les droits facultatifs demandés aux étudiants pour la pratique sportive ou pour l'accès aux activités culturelles.*

### **Pour 2019**

Les établissements qui ont répondu à l'enquête ont perçu **82,5 millions** d'euros de CVEC pour l'année 2018-2019. Pour l'année 2019, ils en ont dépensé **50,2 millions** soit 61% des sommes perçues.

La part la plus importante de ces sommes concerne le FSDIE avec **25,6 %** des dépenses pour l'accompagnement des associations étudiantes, des projets étudiants et des aides sociales.

Les dépenses sur le champ du sport représentent **25,1%** des dépenses globales. Ces sommes servent à proposer de nouvelles activités aux étudiants, à développer des infrastructures et à acheter du matériel.

Dans le domaine de la santé, les universités ont consacré **21%** des dépenses totales en recrutant des médecins ou personnels de santé supplémentaires, en travaillant à la création de centre de santé et en développant des actions de prévention via l'emploi d'étudiants relais-santé.

La culture représente **10,9%** des dépenses : elle permet l'organisation et la création de festivals, de résidences d'artiste, d'activités et de programmations culturelles.

Enfin, **9,5%** des dépenses ont trait à l'accueil des étudiants et plus précisément à l'organisation de semaines d'accueil des nouveaux étudiants, l'accueil spécifique des étudiants internationaux, des actions de tutorats sur l'accompagnement des étudiants à la vie étudiante.

Cette répartition est à mettre en regard de la circulaire de mars 2019 qui portait sur la santé, mais il est à souligner que ce n'est pas le premier poste de dépense des universités. Cela peut s'expliquer par la difficulté de recrutement de personnels de santé et par le fait que les actions de santé « coûtent » principalement en ressources humaines, alors que la CVEC ne permet pas de recruter de postes pérennes.

Au-delà de ces dépenses, les universités ont consacré **12 millions** d'euros à des projets pluriannuels. Ces dépenses concernent la construction de grandes infrastructures sportives et culturelles, la construction ou la rénovation de maison de l'étudiant, de centres de santé... Cette solution permet de construire des grands équipements en étalant les dépenses sur plusieurs années car le recours à l'emprunt n'est pas possible pour les universités.

Enfin, les universités ont reporté **20,5 millions** sur l'année 2020. Cette somme correspond au fait que la recette de la CVEC n'avait pas été complètement anticipée car le montant final n'a été connu qu'en juillet 2019. (Ces deux chiffres sont à affiner car la perception s'est faite sur l'année universitaire 2018-2019 et non pas sur les dépenses sur l'année civile 2019, ce qui peut introduire un décalage).

### **Pour l'année 2020**

Les établissements qui ont répondu à l'enquête ont déjà perçu **25 millions** d'euros en décembre 2019 et s'apprêtent à recevoir dans les prochains jours, environ **65,5 millions** d'euros soit un total de **90,5 millions** pour l'année 2019-2020.

Pour le moment, **40 millions** de CVEC ont déjà été dépensés ou engagés pour 2020 dont **8,5 millions** sur les aides sociales.

A ce jour, elles ont donc dépensé **15 millions** d'euros de plus que ce qu'elles ont reçu. Cela met en évidence les ajustements nécessaires grâce aux reports de crédits de l'année précédente.

Pour l'année 2020, alors que l'année universitaire est presque finie, les universités viennent tout juste de recevoir la notification des sommes qu'elles vont percevoir, introduisant des difficultés de programmation des dépenses.

### Aides sociales

Les dépenses de CVEC pour les aides sociales ont été multipliées par 2,8 entre l'année 2019 et les 5 premiers mois de l'année 2020, principalement depuis le 15 mars en lien avec la crise sanitaire. Les universités se sont très fortement mobilisées, en lien constant avec les Crous sur 2 champs principaux : les aides alimentaires et financières à travers la livraison de panier repas, l'envoi d'e-cartes d'achat alimentaire ou le versement d'aides ponctuelles, et les aides à la réduction de la fracture numérique par le prêt ou le don d'ordinateurs et de clés 4G.

Les universités ne se sont pas cantonnées à mobiliser de la CVEC. Globalement les aides sociales ont été augmentées par 4,4 entre toute l'année 2019 et le début de l'année 2020.

### Conclusion

Cette enquête sera affinée à terme par l'enquête réalisée par la DGESIP,

Elle démontre dans un premier temps que les universités savent utiliser la CVEC moyennant un temps d'adaptation lié au décalage de paiement la première année et la parution très tardive des textes d'application. Les universités savent également rendre des comptes sur l'usage de ces sommes.

L'enquête montre aussi que le report de crédits de l'année 2019 sur l'année 2020 a été très utile car ils ont permis de financer une partie des aides sociales en attendant le complément de la CVEC en 2019 sans « piocher » sur les crédits engagés pour la réalisation de projets pluriannuels.

Mais si la crise dure et si la situation sociale des étudiants ne s'améliore pas, les universités devront faire des choix entre maintenir une aide sociale pour tous les étudiants qui en ont besoin comme elles l'ont parfaitement fait jusque-là ou mener des projets plus structurants sur la vie étudiante (créer un centre de santé, un gymnase ou recruter des psychologues) ce qui serait particulièrement dommageable à la dynamique de vie étudiante impulsée grâce à l'apport de la CVEC.

Annexe 1

Détail des données recueillies au 16 juin 2020

CVEC	Euros	Commentaires
<b>2019</b>		
Sommes perçues pour l'année 2018-2019	82 559 774	
Sommes dépensées pour l'accueil des étudiants	4 768 997	soit une moyenne de 4,25 euros par étudiant et par université
Sommes dépensées pour l'accompagnement médico-psycho-social (hors FSDIE)	10 547 915	soit une moyenne de 7,20 euros par étudiant et par université
Sommes dépensées pour les actions physiques et sportives	12 588 917	soit une moyenne de 7,60 euros par étudiant et par université
Sommes dépensées pour les actions culturelles	5 496 982	soit une moyenne de 3,86 euros par étudiant et par université
Sommes dépensées pour le FSDIE	12 843 102	soit une moyenne de 9,05 euros par étudiant et par université dont 2 998 811 d'euros d'aides sociales
Autres dépenses	3 954 098	soit une moyenne de 2,79 euros par étudiant et par université
<b>Total des dépenses en 2019</b>	<b>50 200 011</b>	<b>soit une moyenne de 34,75 euros par étudiant et par université</b>
Sommes programmées sur les actions pluriannuelles	12 160 330	soit une moyenne de 8,81 euros par étudiant et par université
Sommes reportées sur l'année suivante	20 446 200	soit une moyenne de 16,54 euros par étudiant et par université
<b>2020</b>		
Sommes déjà perçues pour l'année 2019-2020	25 263 626	
Sommes restant à percevoir pour l'année 2019-2020 (en se basant sur une prévision de 59 euros)	65 739 266	
Sommes dépensées ou engagées en 2020	39 879 828	dont 8 416 773 euros de CVEC dépensés au 15 mai 2020 sur l'aide sociale et 4 835 785 dépensées ou engagées hors CVEC depuis le début de la crise sanitaire pour l'aide sociale aux étudiants